



Accident de travail qq mois avant la retraite

Par **aei**, le **02/02/2012** à **13:56**

Bonjour,

Je suis infirmier 55 ans et 5 mois(fonction publique hospitalière) et j'ai eu un accident de travail le 01/11/2011, avec lésions épaule et dos.

je suis actuellement toujours en prolongation de cet arrêt. Mon employeur a reconnu et m'a fait parvenir une décision administrative d'imputation d'accident de service.

Néanmoins j'ai été convoqué le 2 février 2012 a l'initiative de mon employeur et de son assurance DEXIA pour une expertise.

Par ailleurs mon employeur (étant donné que je suis resté en catégorie active avec droit à partir en retraite à 55 ans et 4 mois selon mon année de naissance 1956) celui me presse par courrier pour que je lui fasse parvenir au plus tôt ma date de liquidation retraite et mes documents.

Sachant que pour moi il me sera difficile d'envisager une reprise à mon poste actuel que me conseillez vous pour ne pas perdre mes droits et perdre le moins financièrement ?

Dois je demander dès maintenant ma retraite ou faire une demande de mise à la retraite pour invalidité ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **pat76**, le **02/02/2012** à **17:39**

Bonjour

Si l'invalidité a été reconnue, vous pouvez demander la mise à la retraite pour invalidité.

L'expert qui va vous examiner a été choisi par l'assureur et votre employeur?

Par **aei**, le **03/02/2012** à **10:01**

Bonjour

merci pour votre réponse

oui l'expert a été mandaté par mon administration via la société DEXIA qui est l'assureur de cette structure

Par **pat76**, le **03/02/2012** à **13:22**

Bonjour

Vous pourrez demander une contre-expertise dans le cas où vous seriez amené à contester le rapport de l'expert désigné par votre administration et son assureur.

Par **aei**, le **03/02/2012** à **13:58**

merci beaucoup pour votre conseil précieux et je vous tiendrai au courant de la suite qui sera donnée

Très cordialement et bonne journée à vous

Philippe